



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL *DU 08/07/2016*

à 20H30.

Membres	Présent(s)	Absent(s)	Excusé(s)
M. le Maire Michel DHANEUS	X		
Jackie DURUT	X		
Ludovic LECLERCQ	X		
Martine TRINQUET	X		
Annabelle DRAOUI			X
Thierry MARTIAL	X		
Marc DUQUENNOY	X		
Pierre-Marie BLANCHARD		X	
Yves LADRIERE			X
Bernard DORCHI	X		
Corinne PRUVOST	X		
Sandrine CHATELAIN-BOURSIER			X
Valérie BAERT-PARENT		X	
Gérard LAFITTE	X		

Monsieur LADRIERE donne pouvoir à Monsieur DHANEUS ; Madame DRAOUI donne pouvoir à Monsieur DURUT.

Monsieur DORCHI Bernard: élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 23 JUIN 2016

La lecture du procès verbal n'a fait l'objet d'aucune remarque.

DEMARCHE «zéro phytosanitaire»

Cette délibération annule et remplace la n°2016/35.

Monsieur le maire expose à l'Assemblée le partenariat liant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au Conseil Régional Nord Pas de Calais sur la Charte d'Entretien des Espaces Publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Cette charte part du principe que les modes de gestion des collectivités sur les espaces verts dont elles ont la responsabilité peuvent participer pleinement à la protection de la ressource en eau et à la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Cette charte traduit la volonté de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et du Conseil Régional Hauts de France d'accompagner les communes dans l'évolution de leurs pratiques d'entretien des espaces verts, évolution qui passe par une diminution significative d'utilisation des produits phytosanitaires et par des actions favorisant la biodiversité dans les espaces urbanisés et semi-urbanisés.

La charte proposée repose sur une démarche volontariste et progressive. 5 niveaux sont définis, le niveau 5 correspondant à l'arrêt total du désherbage chimique sur l'espace entretenu par la collectivité.

Monsieur le Maire expose le détail des engagements figurant dans la charte.

Compte tenu de l'évolution de la réglementation qui avance au 1er janvier 2017 l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des voiries, Monsieur le Maire propose un engagement de la commune sur le niveau 5 de la charte d'entretien de l'espace public.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité:

- Engage plus particulièrement la commune sur les points suivants
 - à mettre en œuvre l'ensemble des actions nécessaires pour la réalisation des objectifs assignés au niveau 5 de la charte
 - à développer à terme sur l'ensemble du territoire communal la gestion différenciée des espaces verts tout en sensibilisant la population à ses effets concrets
 - à assortir l'ensemble des actions de terrain de démarches d'évaluation afin qu'un bilan à 5 ans puisse être effectué
- Autorise Monsieur le Maire
 - à signer la charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et à ce titre, à engager la commune sur le niveau 5 de cette charte

D'autre part, afin de faciliter la mise en œuvre des actions, le conseil Municipal autorise à l'unanimité le Président de la CCPS à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le Conseil Régional Hauts de France.

La demande de subvention portera sur:

- la réalisation d'un diagnostic de pratique, d'un plan de désherbage et d'un plan de

gestion différenciée
- l'acquisition de matériels spécifiques.

EGLISE: TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que le chiffrage des travaux concernant la nef s'établit comme suit:

Lot 2 maçonnerie: 18 580 euros ;

Lot 3 charpente/menuiserie: 6 057,60 euros ;

Lot 4 couverture: 85 772,38 euros.

Des subventions Départementales et Régionales étant encore attendues, Monsieur le Maire propose de ne pas engager dans l'immédiat avant d'avoir obtenu la certitude d'obtenir ces dernières.

Dans le cas d'une suite favorable, les travaux pourraient reprendre en 2017.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES EGLISE: CHOEUR, SACRISTIE ET CLOCHER

Monsieur le Maire propose de valider le montant des travaux complémentaires pour le chœur, la sacristie et le clocher à savoir: «options 3,4,5 et 6 chœur et sacristie remplacées par travaux en moins et plus-values (détails VB) y compris F+P planch. techn. (hors échelle) accès ch. cloches/niv. horloges en clocher.»

Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES:

La séance est levée à 21h15.

DHANEUS Michel, Maire.